Association des Activités Locales

DIMANCHE 12 AOÛT 2018 - 30ème FOIRE AUX PINCEAUX à L'Aiguillon sur Vie

BULLETIN D'INSCRIPTION

PEINTRE AMATEUR – CONCOURS DES PALETTES

à adresser à :

Mairie de l'Aiguillon sur Vie -20 rue de l'Eglise - 85220 L'AIGUILLON SUR VIE - ☏ 02 51 22 80 52

E-mail : foireauxpinceauxaiguillonsurvie@laposte.net - Contact : Joseph Arnaud - ☏ 02 51 22 85 85

M. - Mme : _

Adresse : _

☏ : _ E-mail : _

☐ Je demande à participer en tant que "peintre amateur" à la Foire aux Pinceaux et accepte le règlement fixé par le comité organisateur.

☐ Je m'inscris au concours des **palettes "Or et Argent"** de la Foire aux Pinceaux dans la catégorie ci-dessous. Mon œuvre sera soumise au vote du public pour l'attribution du « Prix de la commune ».

☐ Huile, Acrylique ou ☐ Aquarelle, dessin, autres techniques

☐ Je possède mon propre matériel (table, parasol, grilles).

OU

☐ Je demande la mise à disposition d'un emplacement équipé (sous tonnelle 2 m et table), en fonction du matériel disponible (accrochage non fourni).

☐ Je souhaite que mon stand soit à côté de celui de M ou Mme : ________________________________.

A ____________________________, le ____________________ Signature

L'inscription au concours est gratuite et chaque peintre qui concourt bénéficie d'un plateau repas offert.

Joindre un chèque de caution de 10 € qui vous sera restitué le 12 août, à votre arrivée.

Les personnes accompagnantes peuvent réserver un plateau repas, boisson comprise, au prix de 10 €.

Joindre un autre chèque pour les repas : nombre de personnes : _ _ _ _ X 10 € = _ _ _ _€

Chèque(s) à établir à l'ordre de l'Association des Activités Locales.

Nous remercions chaleureusement ceux qui pourront faire passer cette information.

RÈGLEMENT

Article 1 : Organisation – Principe.

L'Association des Activités Locales, sise à l'Aiguillon sur Vie, organise le **dimanche 12 août 2018**, sur le site de la coulée verte et dans les rues de l'Eglise et de la Fontaine, son 30ème concours de la Palette d'Or et d'Argent lors de la Foire aux Pinceaux.
Le concours de peinture est ouvert à tous les amateurs. Les 30 premières œuvres sélectionnées par le jury seront primées.
Toutes les disciplines sont admises, huile, acrylique, aquarelle, dessin et autres techniques.
Tous les supports sont admis, format minimum 30X40. Le thème sera la mise en valeur artistique de la commune. Une couche de monochrome est autorisée.

Les deux œuvres ayant remporté les Palettes d'Or et d'Argent resteront propriété de la commune.
Seules, les œuvres primées, réalisées dans la journée constitueront les lots d'une tombola qui aura lieu en fin de journée. Les œuvres non-primées lors du concours doivent être reprises par leur auteur.

Article 2 : Inscription.

Pour la 30ème édition, l'inscription est gratuite, mais une caution de 10 € est demandée. Elle vous sera restituée le 12 août à votre arrivée ou restituée suite à un désistement pour motif valable. Aucun remboursement ne sera effectué pour cause d'intempéries.
Chèque à joindre avec le bulletin d'inscription.
Pour participer, les candidats devront remplir un bulletin d'inscription et l'adresser à la Mairie de l'Aiguillon sur Vie et pourront également s'inscrire sur place, le dimanche 12 août 2018 de 8h00 jusqu'à 10h00, repas non garanti. Les artistes s'inscrivent dans l'une des catégories « peintre amateur huile et acrylique » ou « peintre amateur aquarelle, dessin et autres techniques ».
Une seule œuvre estampillée par participant est admise à concourir. Les peintres doivent réaliser leur œuvre en public, sur le site.

Article 3 : Participation.

A partir de 8h00, chaque peintre se présentera à l'accueil, salle de la mairie, pour confirmer sa participation, valider son support, toile ou feuille, et prendre son numéro d'emplacement.
Pour ceux qui n'ont pas la possibilité d'apporter leur matériel (table, parasol...), nous mettons à disposition des tables et des tonnelles dans la limite de notre stock.
Les artistes inscrits au concours peuvent exposer autour d'eux en respectant le libre passage.

Article 4 : Remise des prix.

Les œuvres réalisées, non signées, et sans encadrement doivent être apportées à la salle de la mairie jusqu'à 16h00 (dernier délai).
Vers 18h00, un jury (artistes peintres, membres A.A.L.) désignera les gagnants de la Palette d'Or et de la Palette d'Argent.
La remise des prix se fera à partir de 18h30.
A l'issue de la remise des prix, un vin d'honneur est offert par la Municipalité de l'Aiguillon sur Vie.

Article 5 : Liste des prix.

Dotations :
Palette Or - Palette Argent – plus 28 toiles primées.

Article 6 : Conditions particulières du règlement.

Le comité organisateur se réserve le droit de modifier le règlement en cas d'anomalies majeures dûment constatées.
Les œuvres sont sous l'entière responsabilité de l'exposant qui est invité à souscrire sa propre assurance.
La municipalité et l'Association des Activités Locales ont la possibilité d'utiliser librement de droits les photos des œuvres. Tout participant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'y soumettre par le seul fait de sa présence.

PLAN D'ACCES

Route de Challans
Terrain de Sports
Imp. des Orangers
Rue Athanase Boisliveau
Imp. A. Boisliveau
Salle Informatique
Imp. des Citronniers
Agence Postale
Mairie
Taxi
Ecole de Musique
Imp. du Fief Rouge
Rue Rogatien Mornet
Rue des Alouettes
Rue des Courlis
Le Hameau de la Florinière
Rue des Jardins
Rue des Artisans
Rue des Mimosas
Impasse des Acacias
Rue Georges Clemenceau
Salle Boisliveau Bibliothèque
Foyer des Jeunes
Pharmacie
Maison des Associations
Boulangerie
Rue de la Florinière
Rue des Pinsons
Rue du Château
Restaurant scolaire
Salle de la Florinière
Rue des Chênes
Imp. du Clos des Chênes
Impasse du Grand Cormier
Rue des Fiefs
Rue des Lilas
Rue Jean Aol
R. Jacqueline Auriol
Café Tabac Presse
Supérette VIVAL
Ecole Maternelle et Primaire
Cimetière
Lavoir et pompe communale
Rue de la Fontaine
Rond-Point de Marigny
du Centre
du Rond-Point
de la Forge
Rue du Village du Coin
ENTREE
Rue de l'Eglise
Le Petit Fief
Place de l'Eglise
Foyer rural Théâtre
Rue de Lattre de Tassigny
Château de Marigny
de l'Eglise
MAIRIE
Boulodrome
La Coulée Verte
du Foyer Rural
de Lattre de Tassigny
Foyer Logement Résidence «Les Boutons d'Or»
des Boutons d'Or
Impasse de la Prairie
Rue du Plessis
Les Chaumes
Impasse des Chaumes
Rue du Poivre
Imp. des Mouettes
Boîte aux lettres
Rue Beausejour
Rue des Sables
Impasse du Plessis
CAMPING Le Parc de la Grève